



DOSSIER : N° DP 068 226 22 R0062

Déposé le : 17 août 2022

Demandeur : Patricia BELPERAIN OHL

Sur un terrain sis à : 1 rue des gentianes à MUNSTER (68140)

Références cadastrales :

Section 14, Parcelle 414

Madame Patricia BELPRAIN OHL

1 rue des gentianes

68140 MUNSTER

OBJET : ARRETE DE NON-OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Le Maire de Munster,

VU la Déclaration Préalable présentée 17 août 2022 par Madame Patricia BELPERAIN OHL,

VU l'objet de la demande :

- pour la création d'une fenêtre en PVC blanc de 60x60,
- pour la taille des haies,
- la mise en place d'une palissade ou d'une clôture d'une hauteur totale de 1.80m maximum,
- sur un terrain 1 rue des gentianes à Munster,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 111-1 et suivants,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles R 111-1 et suivants,

VU le règlement y afférent,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal le 24 février 2022,

VU le règlement y afférent,

VU la loi n°2016-925 du 7 juillet relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine

ARRETE

Article 1 : il n'est pas fait d'opposition à la déclaration préalable.

MUNSTER, le 12 septembre 2022

Monique MARTIN

Adjointe au Maire

